

DÉCISION n° 2019- 62 du **18 JAN. 2019**

**portant nomination des membres du Conseil scientifique du Groupement d'Intérêt Scientifique
EPI-PHARE**

Le Directeur générale de l'ANSM et le Directeur général de la CNAM ;

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1 et suivants;
- Vu** le Code de la sécurité sociale et notamment les articles L.221-1 à L.221-5 ;
- Vu** la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Scientifique EPI-PHARE, signée le 20 décembre 2018

DÉCIDENT

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Conseil scientifique du Groupement d'Intérêt Scientifique EPI-PHARE, jusqu'au 31 décembre 2021 :

- Madame ALPEROVITCH Annick
- Monsieur ANKRI Joël
- Monsieur BEGAUD Bernard
- Monsieur ELBAZ Alexis
- Monsieur LAPORTE Joan Ramon
- Madame LERT France
- Monsieur MONTASTRUC Jean-Louis
- Madame TUBERT-BITTER Pascale

Article 2 : Monsieur BEGAUD Bernard est nommé Président du Conseil scientifique du Groupement d'Intérêt Scientifique.

Article 3 : La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, et de la Caisse nationale d'assurance maladie.

Fait le **18 JAN. 2019**

Dominique MARTIN
Directeur Général ANSM

Nicolas REVEL
Directeur Général CNAM

